



# BULLETIN D'INFORMATIONS COMMISSION NATIONALE JUSTICE DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS

13 Février 2019 – Bulletin n°8

**AGENDA**

**31**

## Prochaines Commissions :

18 et 19 mars 2019 (Bordeaux)  
Sur la thématique de la  
Justice restaurative versant Mineurs

25 septembre 2019 (Paris)  
Atelier de la Commission JEA  
(réservé aux adhérents)

**JE M'INSCRIS !**

13 et 14 juin 2019 (Agen)

6 Décembre 2019 (Paris)  
Journée nationale  
sur la Réparation Pénale

## Actualité Citoyens et Justice

[Lettre aux adhérents](#)

## **Consulter les derniers bulletins des Commissions :**

- [Commission nationale Post Sententielle](#)
- [Commission nationale Pré sententielle majeurs](#)
- [Commission nationale Justice des Enfants et Adolescents](#)

## Actualités Formation



Suivez nous !



## Au Sommaire

### La Prévention de la délinquance juvénile : Entre réveil citoyen et engagement institutionnel

[Table Ronde - Les Citoyens sur le devant de la scène](#)

[Table ronde - Le Maire : pour une prévention de la délinquance « Bienveillante »](#)

[Table ronde - Retourner dans le droit commun ? Oui mais Comment ?](#)

**Jeanne Clavel**

Présidente de la Commission nationale  
Justice des Enfants & des Adolescents

**Jean Pineau**

Vice Président de la Commission nationale  
Justice des Enfants & des Adolescents

**Denis L'Hour**

Directeur Général

**Sophie Diehl**

Conseillère technique Justice des Enfants & des Adolescents

**Contactez nous !**



**Participez aux travaux de la fédération !**

**Citoyens et Justice, Fédération des associations socio-judiciaires**

351 Boulevard Wilson – CS 31679 - 33073 Bordeaux cedex

Tél. : 05.56.99.29.24 – Fax : 05.56.99.49.65

Courriel : [federation@citoyens-justice.fr](mailto:federation@citoyens-justice.fr) – Site : [www.citoyens-justice.fr](http://www.citoyens-justice.fr)

## La Prévention de la délinquance juvénile : Entre réveil citoyen et engagement institutionnel



La **Commission nationale Justice des Enfants et des Adolescents (JEA)** a été accueillie les 13 et 14 décembre 2018 à Pontoise par la Sauvegarde du Val d'Oise. L'objectif de ces journées était de poursuivre les **travaux sur la prévention de la délinquance juvénile** et d'approfondir cette fois-ci la notion d'Engagement.

En effet, comme nous l'affirmons dans notre **note de positionnement stratégique**, diffusée à l'occasion de ces deux journées, la prévention de la délinquance est l'affaire de tous. Citoyens, élus, professionnels de l'action sociale, intervenants socio-judiciaires, médecins, éducation nationale...

Elle doit être portée par des politiques nationales et locales capables à la fois d'impulser les complémentarités des dispositifs et de ses acteurs et d'accompagner les citoyens dans l'apprentissage d'un vivre ensemble bienveillant et solidaire.

Pour évoquer ces problématiques, nous avons débattu deux jours durant dans le lieu symbolique de la Maison de l'Avocat à Pontoise autour des questions d'engagement qu'il soit citoyen ou institutionnel en mettant notamment à l'honneur la journée citoyenne portée depuis trois ans par l'ODAS, (l'Observatoire national Des Affaires Sociales) en présence de **Didier Lesueur** son directeur général. Le dispositif des conseils citoyens de la ville d'Eragny sur Oise en lien avec le service de prévention spécialisée de la Sauvegarde du Val d'Oise a également été présenté.

Tous nous ont indiqué l'importance d'accompagner de façon institutionnelle les citoyens et les jeunes dans leur lien à autrui, que ce soit par l'organisation d'événements, sportifs, culturels ou de loisirs.

Mais ce sont surtout les événements où les habitants deviennent acteurs d'un projet collectif qu'il faut promouvoir car ils créent une appartenance à une même communauté quels que soient l'âge, l'origine sociale ou culturelle des participants.

La deuxième table ronde s'est intéressée à la place du maire dans la prévention de la délinquance et à son articulation avec la juridiction, et les autres services de l'Etat.

*En effet, près de 12 ans après sa promulgation, la loi du 5 mars 2007 sur la prévention de la délinquance, commence à porter ses fruits.*

Les maires s'investissent de plus en plus dans leur rôle de pivot de la prévention de la délinquance et développent une kyrielle d'actions de prévention secondaire à destination de leurs administrés les plus fragiles, comme nous l'a exposé Muriel Scolan, Maire de Deuil La barre. De leurs côtés, les Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) se professionnalisent dans les grandes villes tandis que les petites municipalités organisent leur prévention au sein des intercommunalités.

### La Prévention de la Délinquance : Citoyens et Justice en appelle au réveil citoyen

Le 17 octobre 2018, Citoyens et Justice publiait sa **note de positionnement stratégique sur la prévention de la délinquance** qui guidera notre réflexion ces prochaines années au travers le développement de 8 thématiques comme le développement de l'entraide fraternelle et citoyenne, la mise en œuvre d'une prévention secondaire active, le développement qualitatif des alternatives aux poursuites et de la justice restaurative, l'accompagnement dans la durée des plus vulnérables, etc...



**Jeanne Clavel, Présidente**  
de la Commission nationale  
Justice des Enfants & des Adolescents



[Visualiser son interview](#)



[Consulter la note de positionnement stratégique](#)

De nombreux exemples remontent des territoires auprès du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CIPDR) représenté durant ces journées par **Jean-Pierre Laffite**, Magistrat et Chargé de mission au sein du CIPDR.

Le Parquet du Val d'Oise, présent également à la maison de l'Avocat, se dit favorable à une déjudiciarisation des petites incivilités au travers du développement des rappels à l'ordre municipaux mais à la condition que le Parquet soit au cœur du dispositif avec le maire. La Présidente du Tribunal de Grande Instance de Pontoise, pour sa part, a invité les acteurs locaux à venir rencontrer la justice en son palais, un lieu sanctuaire qui doit rester le symbole de sa totale indépendance vis-à-vis de tous les pouvoirs.

Enfin notre Commission s'est achevée sur la table ronde relative à l'accompagnement vers le droit commun des sortants des dispositifs ASE et PJJ. Bien évidemment, ces témoignages forts n'ont pas

*3 jeunes, anciens stagiaires de l'espace dynamique d'insertion, CESAME de la Sauvegarde du Val d'Oise ont ainsi ponctué la matinée de leur témoignage, remerciant le service de leur avoir permis de rêver, leur donnant l'aplomb nécessaire pour reprendre pied dans leur vie.*

occulté les difficultés quotidiennes que rencontrent les jeunes majeurs vulnérables, au travers notamment des interventions de la Cheffe de service de la suite éducative du foyer les Amandiers-Belleville de l'association Jean Cotxet et du Directeur Général Adjoint chargé de la solidarité du Conseil Départemental du Val d'Oise ou de la Directrice du Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) de Pontoise géré par Espérer 95.

Pour Citoyens & Justice, il était également important de porter la parole des jeunes majeurs « judiciaires » trop souvent oubliés dans les débats publics au travers des interventions de la Directrice territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse du Val d'Oise (PJJ) et de la Juge des Enfants, **Brigitte Verger** qui voit dans la mise sous protection judiciaire au pénal un formidable outil éducatif pour les plus 18 ans.



**Denis L' HOUR, Directeur Général**  
Citoyens et Justice

*fait le bilan de ces deux journées d'échanges  
autour de la prévention de la délinquance*



[Visualiser son interview](#)

## Table ronde Les Citoyens sur le devant de la scène



**LA JOURNÉE CITOYENNE :  
A REPRODUIRE DE TOUTE URGENCE**

La première table ronde consacrée aux citoyens sur le devant de la scène a mis en exergue la journée citoyenne et les conseils citoyens.

En effet, pour Citoyens et Justice, la prévention de la délinquance est l'affaire de tous. Il faut retrouver ensemble le goût du partage et de la solidarité qui permettait aux gens de prendre soin les uns des autres. **Didier Lesueur**, Directeur Général de l'ODAS, défend cette même idée constatant que l'intensité de la pauvreté et de la précarité, est rendue aujourd'hui plus difficile qu'hier en raison de l'affaiblissement des liens sociaux.

A cet égard, il relève que depuis 30 ans « toutes les politiques sociales publiques ont favorisé l'autonomie en oubliant d'entretenir son pendant qui est l'interdépendance ». Cependant « pour grandir, on a tous besoin de se nourrir des uns des autres. (...) Une société de l'individu est une société qui s'effondre et qui va vers la barbarie ».



**Didier LESUEUR, Directeur Général  
ODAS**

*revient sur les notions d'autonomie et d'interdépendance  
puis nous présente le concept de la journée citoyenne*



[Visualiser l'interview n°1](#)  
[Visualiser l'interview n°2](#)

Aussi, favoriser les liens sociaux et solidaires participe de la prévention de la délinquance. **Didier Lesueur**, Directeur Général de l'ODAS préfère, quant à lui, employer le mot de « *prévenance* » plus positif et tourné vers l'attention à l'autre.

Cette attention à l'autre est exactement le but de la journée citoyenne, créée il y a 10 ans par le Maire de Mulhouse et portée depuis 2015 par l'ODAS.

### La journée citoyenne, c'est quoi ?

Une journée par an, les citoyens sont invités par leur maire à s'investir dans la réalisation de projets concrets visant à améliorer leur cadre de vie quotidien et créer ainsi un sentiment de fierté partagé et d'appartenance à une même communauté.

Rénovation de matériel, création d'un jardin partagé, rafraîchissement de la bibliothèque, atelier couture, atelier cuisine etc. Toutes les idées sont possibles à condition d'œuvrer ensemble dans l'intérêt commun des habitants.

Retrouvez l'exemple de la ville de Blois :



**Michel Gonord**, Ambassadeur de la Journée Citoyenne en Ile de France et Maire de la ville de Champagne sur Seine en est à sa deuxième édition.

Des événements dans sa ville, il en faisait régulièrement, marché de Noël, fête de la ville, manifestations thématiques. A chaque fois, peu ou prou, cent cinquante habitants, toujours les mêmes, participent aux festivités. C'est peu au regard des 6 500 champenois que compte sa ville.

Pour lui, la journée citoyenne a quelque chose de particulier en ce qu'elle fédère des personnes qui ne se seraient jamais déplacées, jamais rencontrées.

*« Ils ne viennent pas profiter d'une manifestation organisée par la mairie mais travailler à un projet les concernant »,* relate-t-il.

### Des chiffres prometteurs :

**50** communes organisatrices en 2014

**2 000** communes organisatrices en 2018

### Maintenant, à vous d'essayer !

Retrouvez toutes les informations pratiques sur <http://journeecitoyenne.fr/>

### Le succès est au rendez-vous.

Cette année de nouveaux citoyens se sont engagés dans les actions proposées par la municipalité, permettant de brasser naturellement et sans cibler personne, tous les âges, toutes les origines sociales et culturelles.

Pour la mairie, c'est beaucoup d'organisation et d'anticipation mais les retombées tant en termes de réalisation de travaux pour la ville que de rapprochement des citoyens sont des plus positifs. A cet égard, **Michel Gonord** s'est aperçu qu'un groupe s'était créé sur facebook avec la volonté pour certains participants de se retrouver dans un autre cadre.



**Michel GONORD, Maire**  
Ville de Champagne sur Seine,  
Ambassadeur de la Journée citoyenne  
en Ile de France

*relate les raisons qui l'ont poussé à s'investir dans la réalisation  
de cette journée citoyenne et sur ses bienfaits*



[Visualiser son interview](#)

### Mais qu'en pensent les citoyens ?

**Pierre Spiteri**, citoyen engagé et membre d'une association, est porteur de projet depuis la première édition de la journée :

*“Pour une journée citoyenne en septembre il faut commencer à réfléchir dès février/mars sur l'action à développer et les équipes à constituer » indique-t-il.”*

Pour cela, les porteurs d'atelier rencontrent plusieurs fois les équipes municipales. Il faut trouver des projets pérennes. Pas question de créer un nouveau jardin, si son entretien n'est pas pensé en amont que ce soit par un collectif d'habitants ou par les équipes municipales. Le mot d'ordre n'est donc pas de « faire pour » mais de « faire ensemble », tous ensemble.

A cet égard, « Cette année, le centre d'hébergement de migrants de la ville a été associé à l'opération. Des réfugiés se sont proposés pour participer avec nous à plusieurs actions », témoigne **Pierre Spiteri**.

**C'est aussi cela la journée citoyenne !**

### LES CONSEILS CITOYENS : UNE EXPERIENCE POSITIVE CHERCHANT A ASSOCIER DAVANTAGE TOUT A CHACUN.

Difficile de mobiliser les habitants des quartiers. Initialement, la loi qui organise la constitution des conseils citoyens réclamait un tirage au sort des personnes volontaires afin de s'appuyer sur des citoyens représentatifs de l'ensemble de la population. Force est de constater comme nous l'indique **Stéphanie Savill**, Directrice des Solidarités et de l'Attention à Tous à la ville d'Eragny sur Oise, que malgré l'appel à candidatures par tractage, bouche-à-oreille, et la mobilisation des associations, les retours n'ont pas été nombreux.



**Stéphanie SAVILL, Directrice des Solidarités et de l'Attention à Tous**  
Mairie d'Eragny sur Oise,

*explique comment fonctionnent les conseils citoyens*



[Visualiser son interview](#)

Les conseils citoyens sont donc constitués des habitants les plus investis dans leur quartier. Cependant, cela n'enlève rien à la qualité du travail rendu par ces citoyens engagés qui œuvrent sans relâche pour l'amélioration de leur cadre de vie que ce soit en faisant remonter les difficultés ou en organisant des chantiers éducatifs avec les associations. Les résultats sont positifs et font bouger les lignes. Pour preuve, certains membres ont reçu des menaces de trafiquants gênés dans leur business illégal par le travail du Conseil.

Les chantiers éducatifs en lien notamment avec les conseils citoyens, la Sauvegarde du Val d'Oise en organise régulièrement avec son service de prévention spécialisée.

Le but, comme nous l'indique **Guillaume Bugellou** éducateur spécialisé, c'est de sortir les jeunes de l'entre soi qu'ils cultivent au sein des quartiers.



**Guillaume BUGUELLOU, Éducateur au service de prévention spécialisée**  
Sauvegarde du Val d'Oise

*explique comment il arrive à rendre les jeunes acteurs au sein de la ville*



[Visualiser son interview](#)

Pour ce faire, il faut gagner leur confiance en allant rencontrer les jeunes là où ils se trouvent, dans la rue, et leur proposer des actions à destination des personnes les plus fragiles. Dernièrement, la Sauvegarde du Val d'Oise a organisé avec les jeunes des quartiers la préparation et la distribution de repas pour des femmes isolées du 115 avec de vrais échanges et des prises de conscience.

Les conseils citoyens même s'ils sont indépendants travaillent donc en partenariat avec tous les acteurs du territoire et notamment à Eragny sur Oise avec la Déléguée du Préfet. Il faut dire que la déléguée du Préfet intervient sur tous les champs porteurs de prévention de la délinquance et revendique cette action globale aux multiples facettes.

En effet, « même si les problématiques locales sont différentes d'un quartier à un autre, on ne va pas améliorer la vie des habitants sans intervenir dans la globalité (habitat, cadre de vie, cohésion sociale, éducation, soutien des parents, logement, emploi, santé) ». Pour preuve, « une réhabilitation de logement ne marche pas dans la durée si elle n'est accompagnée d'actions complémentaires touchant aux autres thématiques car tout est lié » précise **Fabienne Hiegel**, Déléguée du Préfet du Val d'Oise.



**Fabienne HIEGEL, Déléguée du Préfet**  
Préfecture du Val d'Oise

*revient sur l'indépendance des conseils citoyens  
et sur l'importance du partenariat*



[Visualiser son interview](#)

Cette table ronde nous confirme toute l'importance de l'engagement citoyen dans la prévention de la délinquance, un engagement qui doit être valorisé et accompagné par les acteurs locaux institutionnels en lien avec les acteurs associatifs.

## Table ronde Le Maire : Pour une prévention de la délinquance « bienveillante »

Près de 12 ans après la loi du 5 mars 2007 sur la prévention de la délinquance, de plus en plus de maires s'investissent dans leur rôle pivot de la prévention de la délinquance et axent leur intervention sur une prévention secondaire accompagnatrice et non répressive. Comment garantir cette aide bienveillante ? Comment ne pas stigmatiser les familles repérées comme étant vulnérables ? Comment garantir les libertés individuelles des familles ? Ce sont les questions que Citoyens et Justice a posé lors de la deuxième table ronde à ses invités.

La prévention bienveillante est au cœur du projet de la maire de Deuil la Barre. Pour **Muriel Scolan**, son rôle est d'observer et d'analyser les difficultés afin de construire des outils adaptés mais aussi de faire en sorte que les habitants deviennent acteurs de leur ville et de leur quartier.



**Muriel SCOLAN, Maire**  
Mairie de Deuil la Barre

*explique son rôle dans la prévention de la délinquance  
et les outils de prévention primaire et secondaire  
que sa mairie a mis en place*



[Visualiser son interview](#)

Ainsi, dernièrement au blocage illégal des lycées, Madame le Maire a choisi la concertation en allant à la rencontre des parents des meneurs du mouvement. Tout est alors rentré dans l'ordre rapidement sans que la police nationale n'ait eu à intervenir.

De même, pour accompagner et fêter la réhabilitation d'un quartier de la ville, la mairie a passé commande d'une performance artistique visant à faire sculpter sur place, 7 mois durant, une statue de marbre représentant la déesse grecque Galathée, dont le quartier porte le nom. La création de cette sculpture sur un temps long restera dans la mémoire collective de ces habitants permettant de développer une histoire commune.

Outre ces opérations ponctuelles, la mairie de Deuil La Barre met également en place des actions de prévention sur le long terme à destination des familles en difficulté ou susceptibles de l'être, notamment en faveur de celles dont les enfants présentent des difficultés d'apprentissage au CP.

Les maires s'appuient également sur de nombreux partenaires pour mettre en place leur politique préventive comme les préfetures, nous indique **Pascal Robin**, Délégué du Préfet du Val d'Oise. Pour lui, « les relations avec les élus sont fondamentales ». Ce sont les maires qui organisent les CLSPD et les autres commissions thématiques auxquels les délégués du Préfet participent activement. **Pascal Robin** tient à souligner différentes initiatives positives mises en place en coordination avec les mairies comme la « Charte du Vivre ensemble » de la ville de Cergy, ou des actions de prévention exercées par des associations de policiers détachés ou bénévoles qui sont soutenues par des subventions municipales ou préfectorales.

Jean-Pierre Laffite, Magistrat et Chargé de mission auprès du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (CIPDR) confirme le développement depuis maintenant 2 ans d'initiatives municipales et constate la professionnalisation des cadres de la ville chargés des CLSPD.

« Il a fallu 10 ans pour que la loi du 5 mars 2007 commence à produire réellement ses effets sur les politiques publiques » avec un virage notable en 2013, où la création des groupes thématiques a permis aux maires d'individualiser les réponses préventives.

Pour encourager ce mouvement de fond, le CIPDR souhaite, au sein de la prochaine stratégie nationale de prévention de la délinquance 2019-2022, en cours d'élaboration, à la fois pérenniser les actions qui fonctionnent mais aussi développer davantage le soutien à la parentalité qui fait aujourd'hui consensus.

Les remontées des territoires mettent en exergue la nécessité d'intervenir très tôt dans certains quartiers, souffrant de délinquance d'exclusion, auprès de jeunes parfois en proie à la délinquance avant leur 12ème anniversaire. Toutes ces propositions sont à l'heure actuelle encore en discussion au cabinet du Premier Ministre. Citoyens et Justice vous tiendra au courant des derniers arbitrages.



**Jean Pierre LAFFITE, Magistrat,  
Chargé de mission  
auprès du CIPDR**

*fait le bilan de la loi du 5 mars 2007  
relative à la prévention de la délinquance*



[Visualiser son interview](#)

Cependant, pour le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Pontoise, **Eric Corbaux**, le maire doit veiller à rester dans un rôle de prévention primaire et secondaire et ne pas intervenir lorsqu'il y a infraction caractérisée car c'est alors à la Justice d'entrer en scène.



**Eric CORBAUX,  
Procureur de la République  
Tribunal de Grande Instance Pontoise**

*revient sur la place des mesures alternatives aux  
poursuites prononcées par le Parquet  
en cas d'infraction de faible gravité*



[Visualiser son interview](#)

A cet égard, « *Les rôles de chacun doivent être marqués même si nous pouvons mener des politiques partenariales que nous co-animons* » indique-t-il. Le Procureur rappelle qu'il est membre de droit du CLSPD.

Pour autant, le Procureur reconnaît tout l'intérêt des rappels à l'ordre exercés par le Maire pour gérer les incivilités du quotidien à condition que le Parquet soit pleinement impliqué dans cette démarche. C'est dans ce sens que la juridiction de Pontoise a relancé les rappels à l'ordre en lien avec la mairie de Pontoise. Pour le Procureur, cela permet d'apporter une réponse dès la première alerte « *avec cette proximité que seul le maire peut avoir* ». L'articulation Parquet / Mairie est également importante dans la gestion territoriale de la délinquance en permettant de cibler les actions publiques en fonction des lieux repérés comme porteurs de délinquance d'exclusion.

Le partenariat quel qu'il soit, la Présidente du TGI de Pontoise, représentante du Siègre n'y est pas favorable.

« *J'incarne l'indépendance de la magistrature du Siègre en dirigeant 71 magistrats dont 9 juges des enfants. (...)* »

Cependant, « *indépendant, cela ne veut pas dire être isolé, ne pas dialoguer ou ne pas être dans la cité. Seulement, il faut laisser au magistrat le droit de revenir dans le lieu de décision (...) qu'est le palais de justice* », précise-t-elle.

En effet, la magistrate relate des discussions où certains maires s'alarment de voir tel ou tel jeune ressortir libre du tribunal tandis que d'autres lui transmettent une liste de noms de jeunes posant problèmes.

Pour la magistrate, ce n'est pas de cette façon que la justice doit être rendue, rappelant que les décisions des juges du Siègre sont prises en toute connaissance des dossiers et à condition qu'il y ait une mise en examen.

A cet égard, **Gwenola Joly Coz** invite les élus à venir visiter le tribunal, afin qu'ils puissent se rendre compte du travail de la justice dans le cadre de poursuites. Une invitation d'ores et déjà acceptée par la Maire de Deuil la Barre.



**Gwenola JOLY COZ, Présidente**  
Tribunal de Grande Instance de Pontoise

*explicité l'image de la Justice dans la cité du 21<sup>ème</sup> siècle, une justice ouverte aux citoyens.*



[Visualiser son interview](#)

## Table ronde Retourner dans le droit commun ? Oui mais comment ?



**Sortir enfin de la protection de l'enfance en danger et lou délinquante !** C'est l'objectif de chacun des jeunes pris en charge que ce soit par l'ASE ou par la PJJ. Mais, comment accompagner de manière effective ces adolescents fragiles vers le droit commun, un droit commun choisi et non subi ?

Voici les questions auxquelles les participants de notre dernière table ronde ont été invités à répondre.

En préambule du débat, **Jeanne Clavel**, Présidente de la Commission nationale Justice des Enfants et des Adolescents évoque les derniers chiffres publiés par l'INSEE, des chiffres sans équivoques.

En 2012, **23 %** des personnes privées de logement en France sont d'anciens enfants placés, alors qu'ils ne représentent que **2 à 3 %** de la population générale.

La première période de rue survient pour **21 % d'entre eux** pendant le placement, et pour **11 % à la fin de la prise en charge**, sans que l'on sache s'il y a eu une aggravation de ce phénomène depuis quelques années, ni même si cette errance provient des difficultés de vie ou d'insuffisances institutionnelles.

La question est complexe. **Nathalie Guimard**, Cheffe de service de la suite éducative du Foyer les Amandiers-Belleville de l'Association Jean Cotxet remarque que tous les jeunes majeurs dont le service à la charge ont aujourd'hui un projet professionnel, ce qui n'était pas le cas auparavant. Aussi comment ne pas s'interroger sur le devenir de ceux qui n'ont pas de projets. Où ces jeunes sont-ils donc passés ?



**Nathalie GUIMARD, Cheffe de Service**  
de la suite éducative  
du Foyer les Amandiers-Belleville  
de l'association Jean Cotxet

*revient sur la sortie du dispositif  
et sur la notion de projet de vie*



[Visualiser son interview](#)

Par ailleurs, elle constate de fortes différences de maturité avec des besoins d'accompagnement très spécifiques en fonction des jeunes pris en charge et ce qu'ils aient 18 ou 21 ans. Au sein des Amandiers, certains jeunes, bien intégrés avec un réseau social solide et extérieur au service, vont pouvoir utiliser les contrats jeunes majeurs de manière efficiente, tellement efficiente que l'apport éducatif paraît ici presque secondaire. D'autres vont avoir besoin de plus de temps et d'un accompagnement notamment affectif et éducatif plus important. Aussi, la question de l'âge de sortie ne devrait pas se poser. Pour la cheffe de service « **Les Tanguis de la protection de l'enfance, cela n'existe pas. Tous les jeunes ont envie de quitter l'ASE. Si on leur laisse plus de temps, ils peuvent partir de nos structures avec une vraie sécurité intérieure. Il faut respecter leur temporalité** ».

Retrouvez l'étude de l'INSEE dans son intégralité :

“ Placement dans l'enfance et précarité de la situation de logement ”

Isabelle Frechon et Maryse Marpsat



[Consulter l'étude INSEE](#)

La sécurité intérieure, nul doute que **Sonia Rajendirane** l'a trouvée. Cette jeune femme, ancienne stagiaire de l'espace dynamique d'insertion CESAME de la Sauvegarde du Val d'Oise a pu grâce à cet accueil prendre sa vie en main. Comme elle nous le relate :

« J'ai arrêté mes études après des problèmes familiaux. Fermée et timide je ne savais plus quoi faire de ma vie. A CESAME, j'ai fait des activités diverses et variées qui m'ont permis de m'ouvrir et de croire en mes rêves. J'ai pu trouver un projet professionnel dans les finances publiques et renouer avec mes parents. »

L'Histoire d'**Aboubacar Camara** est différente mais relève de ce même besoin de reprendre pied et de croire en ses rêves et en ses possibilités.

Envoyé à 11 ans au Mali par son père, **Aboubacar Camara** a travaillé dans les champs jusqu'à ses 18 ans avant de revenir en France. Totalement désœuvré, il est resté un an à trainer dans le quartier, recevant nombre de propositions d'argent facile dont certaines qu'il a acceptées avant de se ressaisir rapidement.

“ Le quartier nous décourage et on rentre dans un cercle vicieux (...) En fait quand on reste dans le quartier enfermé on se gangrène et on fait pareil que tout le monde. Moi Je ne voulais pas rester enfermé ” témoigne le jeune homme.

**Aboubacar Camara** a donc accepté d'aller à l'espace Césame comme le lui a proposé son assistance sociale. Il y a rencontré des gens très différents de lui. Après une première appréhension, il s'est rapidement ouvert aux autres, et s'est découvert une passion pour le théâtre. Il est aujourd'hui en dernière année de conservatoire.

**Trésor Kaya** revient de loin, lui aussi. Sorti de dix années de guerre civile, il a vécu ensuite en France l'expérience de la rue, des squats et des foyers puis de l'incarcération.

Pour ce jeune, « le quartier c'est une prison mentale. On est enfermé dans des milieux avec des jeunes qui sont comme vous et qui pensent comme vous ».

L'espace Césame lui a permis de découvrir un autre monde et de prendre du temps pour lui. Comme il le relate, « J'étais un jeune qui n'avait pas eu le temps de penser. »

Avec Césame , « je suis arrivé dans un endroit où je pouvais me poser avec des gens normaux. J'ai fait des activités que je ne pensais pas pouvoir faire (Opéra, théâtre, slam etc.). J'ai eu une nouvelle façon de voir les choses qui m'a donné envie de voir plus grand. » (...) « C'est important de dire aux jeunes qu'ils peuvent rêver, cela signifie beaucoup de choses pour eux. »

Aujourd'hui, **Trésor Kaya** est comédien et a monté une agence de communication.

## TÉMOIGNAGES



**Sonia RAJENDIRANE, ancienne stagiaire**  
de l'Espace dynamique d'insertion  
de la Sauvegarde du Val d'Oise

témoigne de son expérience à l'espace Césame, qui lui a  
notamment permis de renouer avec sa famille



[Visualiser son interview](#)



**Aboubacar CAMARA, ancien stagiaire**  
de l'Espace dynamique d'insertion  
de la Sauvegarde du Val d'Oise

témoigne de son expérience à l'espace Césame,  
“ Je ne savais pas ce que je voulais faire mais quand j'ai vu  
cela, cela m'a accroché ! ”



[Visualiser son interview](#)



**Trésor KAYA, ancien stagiaire**  
de l'Espace dynamique d'insertion  
de la Sauvegarde du Val d'Oise

témoigne de son expérience à l'espace Césame, où il passe  
régulièrement prendre des nouvelles du centre et rencontrer  
les jeunes stagiaires



[Visualiser son interview](#)

Cette notion de rêve est venue interroger la salle ? Faut-il vraiment laisser aux jeunes le droit de rêver où faut-il au contraire, les ancrer sans tarder dans une réalité avec des projets professionnels à portée de main, des études courtes et une insertion rapide dans la société ? Pour **Brigitte Rialland**, Directrice du Service pénal socio-judiciaire de l'AAE 44, le rêve est porteur d'avenir et le jeune lui-même trouvera sa voie vers une activité inclusive à condition de lui laisser le temps de cheminer.

Car en effet, en écoutant les autres intervenants, le rêve se confronte à des réalités complexes pour les jeunes sortant de l'ASE et la PJJ.



**Valérie PELISSON, Directrice**  
SIAO de l'association ESPERER 95  
de Pontoise

*revient sur l'accueil des jeunes majeurs au sein du SIAO de Pontoise*



[Visualiser son interview](#)

A cet égard, il n'y a que peu de places pour les jeunes vulnérables au sein du SIAO de Pontoise comme nous l'indique sa Directrice, **Valérie Pelisson**. Les Foyers de jeunes travailleurs refusent les candidatures des jeunes majeurs trop précaires. Même munis d'une convention garantie jeune, les portes des Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT) restent fermées au motif que cette garantie peut s'arrêter du jour au lendemain. Le SIAO travaille donc à l'élaboration de conventions partenariales avec l'Etat, les gestionnaires de logement et le Conseil départemental, permettant de rassurer le bailleur sur l'effectivité du paiement mais aussi sur l'accompagnement des jeunes grâce aux financements de postes d'éducateurs supplémentaires.

Cependant, les FJT ne souhaitent pas non plus multiplier les profils vulnérables au sein de leur résidence. Ces places réservées restent très limitées. Le SIAO se retrouve donc dans le paradoxe de ne pouvoir placer tout le monde tout en rendant les 2/3 des places en FJT en raison de cette logique financière. En effet, il est impossible d'éluder la problématique financière qui pèse sur les sortants d'ASE. Le Directeur Général Adjoint chargé de la solidarité du Conseil Départemental du Val d'Oise, indique qu'il ne peut désormais dépasser l'enveloppe budgétaire limitative de plus 1,2% sous peine de lourdes amendes.

Il faut donc coûte que coûte circonscrire les dépenses et trouver des solutions moins coûteuses pour les plus de 18 ans comme les services appartement ou les FJT.



**Laurent SCHLERET,**  
Directeur Général Adjoint  
chargé de la solidarité  
du Conseil Départemental du Val d'Oise

*relate l'accompagnement des sortants d'ASE dans le département du Val d'Oise*



[Visualiser son interview](#)

Résultat, ces recherches d'économie permettent de prendre en charge davantage de jeunes majeurs qu'il y a deux ans dont certains peuvent être accompagnés jusqu'à leurs 22 ans. De même, certains grands adolescents considérés comme plus fragiles peuvent rester au-delà de leurs 18 ans dans leur structure d'accueil initiale. Le Conseil départemental souhaite travailler au cas par cas. Sur la question de l'insertion, s'il n'y a pas d'interdit sur les secteurs d'activité, il est vrai que les équipes du Conseil départemental encouragent les jeunes à aller dans des études courtes pouvant être réalisées dans le temps limité de la prise en charge. L'orientation professionnelle est donc ici plus subie que choisie, laissant peu de place aux rêves.

Pour la directrice territoriale de la PJJ, **Mylène Flament**, la problématique du retour dans le droit commun des jeunes ayant commis un ou des actes de délinquance est différente. En effet, 85% des jeunes pris en charge par la PJJ n'ont pas besoin d'un accompagnement à la sortie puisqu'ils sont déjà insérés dans le droit commun. En revanche, s'agissant des jeunes les plus en difficulté et notamment ceux pris en charge dans des structures contenant, « **le temps de sortie est un temps de rupture** », avec « **un fort risque de récidive** ». C'est l'une des problématiques repérées des centres éducatifs fermés.

A cet égard, La PJJ souhaite développer l'accueil séquentiel en Centre Educatif Fermé (CEF) mais aussi la mesure expérimentale d'accueil de jour et le placement à domicile, afin de permettre aux jeunes ayant un lourd suivi au pénal de retourner peu à peu et avec un soutien éducatif renforcé dans le droit commun. C'est le sens de l'article 52 de la proposition de loi de programmation sur la justice actuellement en navette parlementaire et qui propose ces 3 nouveaux dispositifs.

A cet égard, Citoyens & Justice a porté avec succès un amendement visant à permettre de renouveler la mesure d'accueil de jour pour les plus 18 ans dans les mêmes conditions que pour les mineurs permettant à la mesure de produire ses effets. Cet amendement a été repris par le rapporteur de la loi et présenté par le Député **Didier Paris**, comme « un apport très intéressant au dispositif ».

Un succès pour Citoyens & Justice et une preuve que nous sommes peut-être enfin en train de changer de paradigme vis-à-vis des jeunes pris en charge.

En effet, un accompagnement efficient n'est-il pas un accompagnement respectant la seule temporalité du jeune ?

Pour la juge des enfants **Brigitte Verger**, le passage à la majorité peut même être vécu comme un déclencheur surtout s'agissant des jeunes dits à tort « irrécupérables » :

*« Il y a des réveils qui se passent notamment dans le cadre de la mise sous protection judiciaire au pénal. C'est extraordinaire de voir un jeune, a priori si délinquant qu'on pense ne jamais arriver à l'en sortir, se transformer au passage à la majorité. (...) Pour certains, c'est un virage à 180 degrés. Ce changement radical va de pair avec la liberté de choisir et de s'engager volontairement dans la prise en charge ».*



**Brigitte VERGER, Juge des Enfants**  
Tribunal de Grande Instance de Pontoise

*explique les bénéfices des mesures de mise sous protection judiciaire et de réparation pénale*



[Visualiser l'interview n°1](#)  
[Visualiser l'interview n°2](#)

Il est vrai que la mesure post sententielle de mise sous protection judiciaire est particulière en ce qu'elle peut se poursuivre au-delà des 18 ans du jeune mais uniquement avec son accord.

C'est la raison pour laquelle Citoyens & Justice a porté un amendement auprès des députés visant à rendre sa prescription possible dès la phase pré sententielle. Malheureusement, ce dernier n'a pas été repris mais nous le porterons de nouveau lors des débats relatifs à la réforme de l'ordonnance de 45 prévue au printemps par ordonnance.



**Eric BOURLION, Bâtonnier**  
du Val d'Oise

*revient sur l'engagement des avocats dans la défense des mineurs et sur le risque d'une réforme de l'ordonnance de 45 par Ordonnance*



[Visualiser l'interview n°1](#)  
[Visualiser l'interview n°2](#)

A cet égard, le Bâtonnier du Val d'Oise regrette l'absence de débat parlementaire, et craint que cette réforme n'aille dans le sens d'une justice en temps réel sans lien avec la personnalité et l'histoire du mineur, entraînant davantage d'incarcération là où l'éducatif devrait primer sur la sanction.

En effet, la justice pénale des enfants et des adolescents doit rester une justice spécialisée et ce dans tous ses rouages.

Il est vrai comme l'indique **Jean Baptiste Audier**, avocat du barreau de Pontoise que la défense des mineurs est différente de celle des majeurs « *Le but n'est pas de faire de la défense pénale pure (...) On est aussi là pour leur mettre un petit peu de plomb dans la tête [en essayant de] les amener à reconnaître des faits qu'ils n'avaient pas envie de reconnaître* », témoigne-t-il. Cela leur permet également de pouvoir bénéficier de toutes les mesures éducatives provisoires y compris celles nécessitant la reconnaissance des faits.

**Jean-Baptiste Audier** regrette en revanche qu'il faille attendre l'audience pour pouvoir échanger avec le jeune. Il est rare qu'un mineur prépare sa défense en amont avec son avocat alors qu'il dispose de tout le temps nécessaire pour le faire.

Rappelons qu'à Pontoise le délai entre la mise en examen et le jugement est d'environ 18 mois.



**Jean Baptiste AUDIER, Avocat**  
Barreau du Val d'Oise

*explique le caractère spécifique de la défense des mineurs*



[Visualiser son interview](#)

Les **jours de Pontoise** se terminent donc sur la défense du précepte de la primauté de l'éducatif sur le répressif que Citoyens & Justice porte depuis sa création.

La Justice pénale des Enfants et des Adolescents doit impérativement être tournée vers la personnalité du jeune mis en cause sans nier pour autant sa responsabilité vis-à-vis des victimes ou de la société, c'est la raison pour laquelle nous appelons sans angélisme à une justice pénale des enfants et des adolescents à la frontière de l'éducatif, du restauratif et du rétributif, une justice qui doit prendre le temps d'accompagner les jeunes en utilisant toute la palette de prises en charge à sa disposition pour garantir un retour dans le droit commun progressif et individualisé.

\*\*\*\*\*

**En conclusion** de ces deux journées, fort est de constater l'engagement de tous les acteurs institutionnels dans l'accompagnement des jeunes vulnérables, quel que soit le nom qu'on lui donne **Prévention de la délinquance, Prévenance, Protection de l'Enfance**. Pour autant, il nous faut encore créer des liens, des liens entre les citoyens mais aussi des liens entre les différents institutionnels.

Justice, mairie, gestionnaires de parc locatif, Conseil départemental, PJJ, associations, nous sommes tous avec des logiques et des procédures qui nous sont propres, méconnaissant le travail de fond exercé par les différents acteurs œuvrant pour l'enfance.



C'est la raison pour laquelle Citoyens & Justice continue de demander la **création d'un Code de l'Action Sociale et de la Justice civile et pénale des enfants et des adolescents** et la **création d'un Haut Conseil de la Jeunesse placé sous l'autorité du Premier Ministre**.

Ce Haut Conseil serait le garant d'une politique nationale interministérielle de prévention de la délinquance du gouvernement.

La nomination vendredi 25 janvier 2019 d'**Adrien Taquet** au poste nouvellement créé de Secrétaire d'Etat à la Protection de l'Enfance est un premier pas vers cette politique unifiée que nous appelons de nos vœux.

Enfin, la richesse des témoignages d'anciens jeunes accompagnés et l'écho de leur parole auprès des autres intervenants prouvent à quel point, nous avons besoin d'entendre leur expérience pour construire des réponses efficaces à l'écoute de leur besoin.

*Nous retiendrons plus particulièrement aujourd'hui l'importance de promouvoir pour tous les jeunes le droit de rêver comme vecteur d'avenir et d'insertion.*



**Retrouvez les actualités de la fédération sur :**

**[www.citoyens-justice.fr](http://www.citoyens-justice.fr)**

**& pour une veille sur les actualités du champ socio-judiciaire :**

**[Abonnez vous à nos différentes communications !](#)**